

COMMUNICATION DE RENTRÉE 2023-2024





TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION	5
	CONTACTS ONE	6
	ADRESSE ÉLECTRONIQUE ADMINISTRATIVE	7
	CATALOGUE DE FORMATION	8
	CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE SCOLAIRE -	
	REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION	
	ÉCHANGES COURRIELS ET IDENTIFICTION	
	ÉCHEANCIER	
NEW	FORMATION GAMS	
	INTERPRÈTES DU SETIS	
	OUTILS DE SUPPORT A LA PRATIQUE ET DE COMMUNICATION PSE	
	PLAN FEDERAL NUCLEAIRE	
NEW	PROJET DE SERVICE	
	RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES	
NEW	RECRUTEMENT DES MÉDECINS	
	RGPD	
	SITE WEB DE L'ONE	
	TRANSMISSION DES MODIFICATIONS DES DONNÉES OBLIGATOIRES	
	TUBERCULOSE	
	URGENCES SANITAIRES – PROPHYLAXIE DES MALADIES TRANSMISSIBLES	
	VACCINATION	
	VISITE DE SERVICE	
	VIOTE DE SERVICE	= /
	ANNEXES	
	ANNULLE	
	ANX 1 - LISTE DE TÉLÉPHONE	29
	ANX 2 - COMMANDE FICHES BONNES PRATIQUES	31
	ANX 3 - CANEVAS RA (ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024)	32
	ANX 4 A - DEMANDE REMBOURSEMENT CERTIF MED SCOLAIRE (ANNONCE INSCRIPTION)	39
	ANX 4 B - DÉCLARATION DE CRÉANCE	41
	ANX 4 C - DEMANDE REMBOURSEMENT CERTIF MED SCOLAIRE (RÉUSSITE DES ÉTUDES)	43
	ANX 5 - FICHE DE DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES	45

INTRODUCTION

Bonjour,

J'ai, comme chaque année, le plaisir de vous adresser cette communication de rentrée qui reprend un échéancier relatif aux principales étapes liées aux échanges de données attendus entre l'administration et les services PSE/centres PMS-WBE ainsi que les délais liés aux subventionnements. Cet échéancier est joint à ces documents.

Cette communication est présentée sous la forme de fiches pratiques. Lorsque vous verrez ce symbole, cela signifie qu'il y a peut-être une action que vous devez mener et des documents à nous envoyer, ce symbole pse signifie que cela concerne à la fois les SPSE et les CPMS-WBE.

Pour rappel, les instructions contenues dans les précédentes communications qui n'ont pas subi de modifications réglementaires restent d'application. La Direction PSE se tient comme à son habitude à votre disposition pour toute explication complémentaire ou précision relatives à la présente communication.

Je souhaiterais aussi en sus de ces communications formelles, vous adresser les quelques mots suivants :

L'année 2024 sera pour les services PSE l'année de leur premier agrément par l'ONE. Ce renouvellement de vos agréments reprendra bien sûr les conventions entre les différents pouvoirs organisateurs ainsi que les conditions liées à vos ressources, tant au point de vue matérielles que d'un point de vue humain. En complément de ces dernières, vous avez reçu un projet de service dont la mouture a été renouvelée selon le canevas communiqué par le guide de rédaction et les accompagnements réalisés par l'équipe du pôle PSE de la Direction Santé. Vous avez reçu ce document et vous pouvez également obtenir le canevas en format word dans Excellencis.

Les équipes PSE sont en effet un des acteurs clés du développement du bienêtre et de la santé de la population en âge scolaire et étudiante. A ce titre, elles s'inscrivent dans une conception de la santé durable. Ce concept inclusif et transdisciplinaire implique une synergie et une collaboration entre tous les acteurs qui gravitent autour et au sein de l'école.

Je reste, avec les différentes équipes de l'ONE, pleinement conscient des défis et des enjeux actuels de votre secteur. La crise COVID, qui n'a laissé personne indemne, aura cependant révélé, si besoin était, le caractère indispensable de la PSE pour le bon fonctionnement et la continuité de la mission d'enseignement qui incombe à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette reconnaissance ne va pas sans le besoin de mener une profonde réflexion sur les missions. Cette réflexion doit également permettre un accompagnement du changement nécessaire afin de permettre au service de se poursuivre et d'atteindre au mieux leurs objectifs de santé publique au bénéfice des élèves et des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit maintenant de faire aboutir cette réflexion sur l'avenir du secteur et d'accompagner l'évolution permanente de ce dernier et de son environnement.

C'est dans cette voie que l'ONE et ses agents poursuivront leur action en collaboration étroite avec le secteur.

Permettez-moi enfin pour terminer cette introduction de vous souhaiter de bonnes vacances et déjà une très bonne rentrée et une excellentes année scolaire 2023-2024.

Laurent MONNIEZ Administrateur Général f.f.



CONTACTS ONE

Direction PSE

Cette direction est chargée de l'ensemble des tâches concernant la règlementation PSE, l'agrément et la gestion administrative et budgétaire des services PSE. Pour toute suggestion, question, demande, n'hésitez pas à la contacter.

Elle est composée des personnes suivantes :

- M. Alec de VRIES, Responsable a.i.
- Mme Sylvie LEFEBVRE, Conseillère à la Direction

- Mme Laurence SERVAIS. Assistante administrative
- Mme Chantal DONY, Gestionnaire subventions
- M. Kamal BOUAMOUD, Comptable
- Mme Emilie DE CLERCQ, Conseillère Agrément
- Mme Yasmina AGHMIRI, Gestionnaire Agrément

Vous pouvez contacter la direction PSE à l'adresse suivante :

ONE

Direction de la Promotion de la Santé à l'Ecole Chaussée de Charleroi 95, B-1060 Bruxelles

	PERSONNES DE CONTAC	Г	
SERVAIS Laurence	Assistante administrative	02 432 88 10	dpse@one.be

Direction santé - pôle PSE

Pour les aspects médicaux, scientifiques, de promotion de la santé ou d'éducation à la santé, le secteur peut compter sur l'appui de la Direction Santé, renforcée spécifiquement pour la PSE d'un pôle dédié à l'accompagnement du secteur. Le pôle PSE de la Direction Santé contribue à l'amélioration de la qualité des missions rendues par les services PSE et à la définition des politiques en promotion de la santé à l'école.

Vos personnes de contact sont :

- Mr William FORTEMPS, Secrétaire du pôle et à la Direction Santé
- Mme Caroline MONTOISY, Conseillère en santé publique
- Mme Anne NAUDIN, Conseillère en santé publique
- Mme Gloriose NDAYISHIMIYE, Conseillère en santé publique

- Mme Aurélie TULPIN, Chargée de projets en Promotion Santé
- Mme Elvire MFUENI BIKUNDI, Référente analyse des données du recueil sanitaire

L'ONE bénéficie également de l'expertise de 3 conseillères médicales PSE. Elles sont médecins PSE et conseillent le pôle PSE de la Direction Santé et la Direction PSE sur base de leur expérience de terrain et de l'expertise développée dans certains domaines spécifiques.

- Dr Laetitia DE CROMBRUGGHE
- Dr Florence RENARD
- Dr Sophia HALL PREZADO ALVES

Vous pouvez contacter le pôle PSE de la direction Santé :

	PERSONNES DE CONTAC	Г	
FORTEMPS William	Secrétaire pôle PSE de la direction santé	02 432 88 07	polepse@one.be

Direction Psychopédagogique

Le service « Formations continues des acteurs de l'enfance » organise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des formations des professionnels de

l'accueil de la petite enfance (0-3 ans), de l'ATL (Accueil durant le Temps Libre des 3-12 ans et +), des Volontaires de consultations ONE et des professionnels des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole et des Centre PMS-WBE. Il fait partie de la Direction Psychopédagogique.

PERSONNES DE CONTACT			
NATUS Nadège	Support administratif du service Formations continues	02 542 15 39	nadege.natus@one.be
GALAIS Nadine	Gestionnaire de projets de formations	02 542 13 71	nadine.galais@one.be

Vous pouvez également contacter un agent en particulier avec la liste de numéros de téléphone reprise dans l'annexe 1.



ADRESSE ÉLECTRONIQUE ADMINISTRATIVE

Toute communication avec l'administration liée aux subventions doit se faire EXCLUSIVEMENT via votre adresse électronique administrative (commence par « ec » et se termine par « adm.cfwb.be » > ex: ec005556@ adm.cfwb.be). C'est pour cela que votre adresse électronique doit toujours rester « disponible ».

Vous êtes donc invité à **consulter et à vider régulièrement** les anciens messages de votre boîte mail administrative pour éviter qu'elle n'arrive à saturation.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que certaines procédures requièrent l'usage formel et exclusif de l'adresse de messagerie administrative. C'est le cas notamment pour la collecte des chiffres des populations scolaires et pour les informations concernant les subventions et les primes du Non Marchand.

Pour rappel, l'accès à votre Boite Mail Administrative officielle se fait via l'adresse https://webmail.adm. cfwb.be. Pour l'ouvrir, vous sont demandés votre Nom d'utilisateur (partie avant le « @adm.cfwb.be ») et votre Mot de passe fourni par l'administration lors de l'activation de votre Boite Mail Administrative (ou suite à une demande de changement de Mot de passe).

Il existe deux possibilités de connexion à la boîte mail administrative :

- Via le Webmail (1 seul mot de passe) qui n'utilise qu'un seul serveur. Le mot de passe POP fourni suffit (le site www.enseignement.be vous le fournit). Plusieurs personnes peuvent y accéder.
- 2. Via une messagerie (2 mots de passe différents) comme Outlook, un pour le serveur de mails (Durée illimitée du MDP POP) (cf. le point 1), un pour le serveur mails sortants (fourni par l'Etnic (02/800 10 10), c'est le mot de passe CERBERE utilisé pour accéder aux applications métiers (DESI, TEMP, PWEB, DIMONA, PRIMVER, etc.)

ATTENTION: La Durée est limitée pour le MDP CERBERE car il doit être modifié tous les 6 mois. Prévu pour une installation sur un PC fixe

Pour pouvoir réinitialiser son MDP POP, il faut joindre le document suivant :

- Une copie du recto de la carte d'identité du directeur/ chef de service.
- Le numéro FASE de l'établissement,
- L'adresse email publique du service (autre que le ECxxxxxx), à laquelle le nouveau mot de passe vous sera envoyé,
- L'adresse **postale** de l'établissement.

Pour plus d'information sur votre Boite Mail Administrative, nous vous invitons à télécharger son Mode d'emploi sur Enseignement.be : www.enseignement.be/index. php?page=27932&navi=0

Un problème?

S'il concerne la perte du mot de passe de la Boite Mail Administrative officielle ou la perte des informations initiales de votre compte, vous pouvez en obtenir une nouvelle version par simple demande via bma@enseignement.be. Merci d'y joindre votre numéro FASE, ainsi qu'une copie de la carte d'identité du titulaire de la Boite Mail Administrative (à savoir le directeur en fonction).

Pour tout autre problème technique ou lié à la configuration de votre Boite Mail Administrative, veuillez contacter le service desk de l'ETNIC au 02/800 10 10, ou via support@etnic.be en précisant la nature de votre problème dans votre courriel.



CATALOGUE DE FORMATION

PSE & PMS

Le nouveau catalogue des formations subventionnées par l'ONE pour les professionnels de la PSE 2023-2024 est disponible. Il est envoyé fin juin à l'ensemble des Services et Antennes PSE, ainsi qu'aux Centres PMS-WBE.

Directement en lien avec les missions mais également avec les changements que vivent les éguipes, de nouvelles formations enrichissent l'offre à destination des professionnels de la PSE. Deux nouveaux opérateurs de formations rejoignent également les opérateurs précédemment agréés pour le secteur de la PSE. La diversité des opérateurs, de leurs approches, de leurs expériences est un élément clé pour améliorer la qualité de l'offre de formation.

Dans le contexte d'intégration des nouveautés en lien avec le projet de service ou la démarche d'agrément, les journées de formation sont l'occasion de prendre des temps d'arrêt et de recul sur ses pratiques. Une réflexion partagée en équipe sur le plan de formation permettra à chacun d'accroître ses compétences, enrichir sa pratique et ou développer un réseau de partenaires indispensable pour le travail au quotidien.

L'offre de formation de ce nouveau cycle 2023-2024 se compose toujours de deux parties :

Le parcours initial. Planifié lors de chaque année scolaire, il est destiné préférentiellement aux professionnels travaillant en PSE depuis moins de 3 ans. Ce parcours permet d'acquérir les connaissances et les techniques propres à la réalisation des missions PSE et de découvrir l'ONE.

L'offre de formation continue où tous les professionnels en fonction peuvent s'inscrire.

Vous trouverez également le catalogue en version numérique sur le site de l'ONE ou en nous contactant à l'adresse formation.pse@one.be. Il contient de nombreuses informations : la description du contenu de chaque formation, les dates, les lieux et l'opérateur qui la dispense, le déroulement des inscriptions, les personnes de contact au sein de l'ONE. Pour votre inscription via les fiches que vous trouverez en fin de catalogue, les informations requises sont importantes pour la saisie de votre demande (code fase, adresse mail individuelle valide, etc.).

Les formations sont ouvertes aux inscriptions individuelles pour le parcours initial comme pour la formation continue. Les formations nomades (cf. mention dans le catalogue) sont toujours proposées cette année, elles se destinent aux équipes. Les formateurs se déplacent pour vos équipes (regroupement possible), au sein de vos locaux et favorisent les échanges en fonction de vos problématiques et de votre public.

Nous espérons vous retrouver nombreux dans le cadre de cette nouvelle offre de formation continue.

Vos contacts concernant ce programme sont :

- Mme Laurence MARCHAL. Directrice Direction Psychopédagogique
- Mme Nadine GALAIS, gestionnaire de projets de formations





CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE SCOLAIRE - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Depuis la rentrée académique 2018-2019, l'ONE propose de rembourser les frais d'inscription du certificat universitaire de médecine scolaire aux médecins actifs en PSE.

La démarche se réalise en deux temps :

- 1. Il est demandé aux médecins concernés de signaler leur inscription à ce cycle d'études via une attestation d'inscription + annexe 4A , en citant l'université choisie, les coordonnés du médecin, le service auquel il est lié, la date d'engagement auprès de celle-ci ainsi que le montant du minerval à l'adresse dpse@one.be
- 2. A la réussite du certificat : la facture, la preuve de paiement (extrait de compte), le relevé d'identité bancaire, l'attestation de réussite, une déclaration de créance (annexe 4B) ainsi que l'annexe 4C complétées constituent la deuxième partie du dossier qui devra être renvoyé à l'adresse factures@one.be (avec en copie dpse@one.be) ou via la poste à :

 ONE Service facturation, Chaussée de Charleroi, 95 1060 Bruxelles.

Le remboursement interviendra endéans les trois mois de la réception à l'ONE de l'ensemble de tous les éléments complets du dossier.



ÉCHANGES COURRIELS ET IDENTIFICATION

A de nombreuses reprises, nous avons effectué des recherches chronophages afin de vous identifier dans les mails que vous nous envoyez. C'est la raison pour laquelle nous attirons votre attention sur votre identification.

Pourriez-vous vérifier que votre signature comporte bien les informations suivantes et la compléter au besoin:

- Nom et Prénom
- Rôle
- Nom du SPSE/CPMS suivi du code FASE
- Numéro(s) de téléphone / de GSM
- Jours de présence si vous êtes en temps partiel
- Adresse du service

Nous vous remercions d'adapter votre identification au service ou centre, nous sommes certains que cela bénéficiera à tous en fluidifiant les contacts.



ÉCHEANCIER

Les différentes dates liées à la gestion administrative des subventions des services PSE sont reprises dans le tableau ci-dessous par ordre chronologique :

QUAND?	QUOI ?	À QUI ?
29-09-23	Fournir à la Direction de promotion de la santé à l'école un numéro de téléphone unique accessible pour les cas d'urgences sanitaires en dehors des heures de bureau.	ONE Direction PSE dpse@one.be
02-10-23	Remise du rapport d'activités 2022-2023	ONE Direction PSE dpse@one.be
13-10-23	Date limite de versement de la 1ère avance de subvention 2022-2023	Aux services PSE
17-11-23	Recueil des données sanitaires	ONE Direction PSE dpse@one.be
17-11-23	Date limite de versement du solde de subventions 2022-2023	Aux services PSE
29-02-24	Date limite de versement de la seconde avance de subventions 2022-2023	Aux services PSE
29-03-24	Chiffres de population (2023-2024) sous tutelle (nombre d'élèves/étudiants comptabilisés)	ONE Direction PSE dpse@one.be
28-06-24	Compte d'exploitation pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	ONE Direction PSE dpse@one.be



FORMATION GAMS

Dans le cadre du projet ONE soutenu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Lutte contre les mutilations génitales féminines : de l'accompagnement des professionnels à la prise en charge des situations à risque », le GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines), propose une série de formations à destination des équipes PSE.

Ces formations ont pour objectif de vous informer, en tant qu'acteur de première ligne, vous donner les outils suffisants pour comprendre la problématique et vous sentir légitime d'aborder la question avec les enfants et les familles, afin de leur apporter aide et soutien. Les situations à risque seront ainsi mieux identifiées et accompagnées.

Le sujet vous intéresse ? Vous avez envie d'en savoir plus ? Vous êtes à la recherche d'outils pour faciliter votre travail ? N'hésitez plus, inscrivez-vous.

Pour l'année scolaire 2023/2024, il vous suffit d'accéder au lien google form suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSdxroRldsujJ6bPszjzCPj260cmPDRJ 0KMhivvv0wlzfa1qRq/viewform?usp=sf link

Un programme spécifique à votre réalité de terrain a été pensé pour vous !

Il s'articule en trois modules progressifs. Si toutefois, vous avez déjà suivi des formations sur les MGF et souhaitez directement accéder aux modules 2 ou 3, c'est aussi possible.

■ Module 1 : Les essentiels, module de base.

0bi	ectifs	et c	onten	ius	:	_
-----	--------	------	-------	-----	---	---

Introduction aux MGF (définition, classification, prévalence, situation en Belgique, conséquences sur la santé, rôle des services PSE dans la prévention et protection).

- En distanciel:
- Dates: 16 novembre 2023, 16 février 2024, 4 juillet 2024.
- **Durée** : de 9h30 à 12h30
- Lieu: Zoom
- Formatrices: Pauline Soupa, sage-femme au GAMS Belgique et Fos Mohamed Nur, animatrice communautaire en langue somali au GAMS Belgique.

Module 2 : Communication, comment interagir avec les enfants et familles concernées ? Interactif, basé sur les expériences des participants

Objectifs et contenus : .

Ateliers pratiques sur base des expériences de terrain des participants.

- En présentiel :
- Dates: 13 octobre 2023, à Liège
 18 avril 2024, à Bruxelles
- Durée : de 13h30 à 16h30
- Formatrices: Ingrid Godeau, médecin directrice du département santé, PSE et Fabienne Richard: sagefemme et directrice du GAMS Belgique.
- Module 3 : Gestion de situations à risque

_ Objectifs et contenus : _

Exercices, mises en situation à partir de situations vécues (risque d'excision lors d'un départ à l'étranger, suspicion d'excision, ...).

- En distanciel
- **Dates :** 14 décembre 2023, de 13h30 à 16h30 17 mai 2024, de 9h30 à 12h30
- Lieu: Zoom
- Formatrices: Keyla Lumeka, juriste au GAMS Belgique, Fos Mohamed Nur, animatrice en langue somali au GAMS Belgique et Pauline Soupa, sage-femme au GAMS Belgique.



OUTILS DE SUPPORT A LA PRATIQUE ET DE COMMUNICATION PSE

Affiches et folder

Les affiches PSE au format A3 sont toujours disponibles sur commande à l'ONE pour améliorer votre visibilité auprès des parents et de vos partenaires. Elles ont pour objectif de permettre aux écoles, parents et élèves d'identifier rapidement le service PSE ou centre PMS W-B E de l'école, ses coordonnées et les missions PSE.

Il existe 3 modèles qui diffèrent par leurs photos (élèves du fondamental, secondaire, ou les deux) et un espace libre est destiné pour y apposer les coordonnées du service ou du centre.

Un folder de présentation de la PSE à destination de vos partenaires est également disponible.

Le site internet de l'ONE vous permet de voir et de commander les affiches et folder à votre disposition.

Vous trouverez le **bon de commande** ainsi que d'autres informations utiles dans la partie professionnelle du site ONE en cliquant sur ce lien : Bon_de_commande_EDUS. pdf

Les divers documents relatifs à la PSE se situent à la fin de ce bon de commande. Vous pouvez néanmoins commander tout autre outil proposé sur ce document.

Les quantités ne sont pas limitées mais elles doivent être raisonnables. Les frais de port sont à charge de l'ONE.

Roll-up

Deux roll-up (200 cm X 85 cm) de présentation sont également disponibles en prêt afin de soutenir votre visibilité lors de vos activités et animations diverses. La demande de prêt est à faire, 3-4 semaines à l'avance. Le roll-up est à venir chercher et rapporter auprès de l'administration subrégionale ONE la plus proche ou à l'Administration Centrale (Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles).

Contact: William Fortemps (william.fortemps@one.be)

Mallettes Souriez.be

Les mallettes souriez.be sont toujours à votre disposition par l'intermédiaire de votre CLPS.

Plateforme Excellencis-ONE

Excellencis-ONE est une plateforme d'auto formation gratuite destinée aux médecins de consultation ONE ainsi qu'aux professionnels PSE. En vous inscrivant sur le site www.excellencis-one.be, vous aurez accès à différents modules de formation dont les thèmes sont en lien avec votre pratique ainsi qu'à une multitude de ressources scientifiques.

Veuillez noter toutefois que les points d'accréditation pour les modules de formation sont octroyés uniquement aux médecins ayant un contrat de collaboration avec l'ONE pour ses consultations.

Excellencis-ONE vous permet également de consulter de nombreux documents (dont tous les numéros de l'InfONE spécial médecin), ou encore de prendre connaissance des communications de la Direction Santé et du Conseil Médical.

Vous retrouverez, dans les vidéos, les présentations des orateurs de nos journées de formation PSE et des demijournées vaccination.

De plus, un espace dédié exclusivement aux ressources et communication ainsi qu'une F.A.Q. concernant le projet de service a également été créé.

Si vous le souhaitez, votre inscription vous permet aussi de recevoir la newsletter qui contient les nouvelles publications du site, l'information sur les formations organisées par des partenaires et leurs nouvelles publications ainsi que les offres d'emploi.

Nous vous rappelons que vos données de connexion sont anonymes et que nous ne pouvons en aucun cas, accéder aux résultats individuels des modules effectués.

Pour vous y inscrire:

https://www.excellencis-one.be/grails/login/auth



PLAN FEDERAL D'URGENCE NUCLEAIRE

Il existe en Belgique un plan d'urgence national pour la gestion d'accidents nucléaires et radiologiques que vous pouvez retrouver via le site :

https://centredecrise.be/fr/documentation/legislations/1032018-arrete-royal-portant-fixation-duplan-durgence-nucleaire-et

Le Plan Fédéral d'Urgence Nucléaire a été actualisé en mars 2018. La zone de planification d'urgence nucléaire est définie par un périmètre de 20 kms autour des centrales nucléaires belges (Doel, Tihange, Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire « SCK-CEN », Belgoprocess à Dessel) et des centrales se situant à proximité de nos frontières (Borssele aux Pays-Bas et Chooz en France) et par un périmètre de 10 Kms autour de l'Institut National des Radioéléments à Fleurus (IRE). <u>Dans cette zone</u>, des mesures de protection générales sont recommandées en cas d'accident nucléaire et la distribution de comprimés d'iode est prévue pour toute la population.

En outre, sur l'ensemble du territoire belge, les enfants (et en particulier les collectivités d'enfants), les femmes enceintes et les femmes allaitantes sont concernés par la prise d'iode en cas d'accident nucléaire, si l'évaluation de la situation par les autorités recommande cette prise.

Chaque collectivité a le devoir de se préparer à ce type d'accident pour veiller notamment et avant tout à la sécurité de ses travailleurs et ses usagers.

En tant que service PSE/CPMS-WBE, nous vous demandons :

PREPARATION POUR LE SERVICE/CENTRE:

- Vous informer sur le risque nucléaire et les bons réflexes à adopter en cas d'accident nucléaire
- Actualiser votre Plan interne d'urgence et le tester régulièrement
- Vous inscrire à Be-Alert : https://www.be-alert.be/fr
- Vous abonner aux médias sociaux de votre commune, de votre gouverneur ou du Centre de crise : https://centredecrise.be/fr
- Télécharger la brochure « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire ? » https://risquenucleaire. be/sites/default/files/inline-files/Brochure-nucleair-FR-A5.pdf
- Prendre connaissance de la séance d'information « Savez-vousquefaireencas d'accident nucléaire?» vialelien: https://www.youtube.com/watch?v=rBCn_xgULss
- Disposer dans le service/antenne/centre de comprimés d'iode pour le nombre maximal d'enfants, femmes enceintes/allaitantes pouvant se trouver dans les locaux la journée et pour tout le personnel si vous êtes situés dans une zone de planification d'urgence.

PREPARATION POUR LES ELEVES DE VOS ECOLES SOUS TUTELLE: vos écoles sous tutelle sont normalement informées des mesures par leur voie hiérarchique. Assurez-vous toutefois qu'elles disposent de comprimés d'iode, d'un Plan Interne d'Urgence, et d'informations précises sur les mesures à prendre. Si ce n'est pas le cas, invitez-les à s'adresser à leur pouvoir organisateur.

EN CAS d'ACCIDENT NUCLEAIRE: restez informé pour connaître les mesures qui vous concernent. Il ne faut jamais prendre ou administrer les comprimés d'iode sans la recommandation des autorités. Si cette recommandation est faite, la posologie en fonction de l'âge est disponible via ces pages:

- https://risquenucleaire.be/fr/comprimes-diode/ dosage-des-comprimes
- https://www.risquenucleaire.be/sites/default/files/ inline-files/GI40000B be Kaliumjodid65 Tab Bli.pdf

Les modalités convenues avec le SPF Intérieur concernant le recueil de l'accord parental pour l'administration d'iodure de potassium dans les collectivités d'enfants en cas d'accident nucléaire restent inchangées et sont rappelées ci-dessous :

- « Soit le règlement de la collectivité mentionne l'administration d'iodure de potassium en cas d'incident nucléaire : les parents ont alors la possibilité de refuser l'administration via une objection écrite. Cette possibilité doit être mentionnée dans le règlement ;
- Soit l'administration d'iodure de potassium en cas d'incident nucléaire n'est pas mentionnée dans le règlement : les parents peuvent être informés par courrier que si le gouvernement requiert explicitement une administration d'iode en cas d'incident nucléaire, les enfants se verront administrer un comprimé d'iode. Il faut informer les parents et leur laisser la possibilité de refuser l'administration d'iodure de potassium par courrier adressé à la direction de la structure considérée. Pour plus d'information, un renvoi peut être fait vers www.risquenucleaire.be »

Pour de plus amples informations les prestataires de soins peuvent consulter la page suivante : www.risquenucleaire.be/prestataire-de-soins et poser leurs questions à l'adresse e-mail nuclear@health.belgium.be.



INTERPRÈTES DU SETIS PSE& PMS

Depuis 1992, l'ONE développe une collaboration structurelle avec des services d'interprétation en milieu social. Cette collaboration s'est avérée de plus en plus nécessaire au fil des années, en raison notamment des flux migratoires importants et sans cesse plus diversifiés que nous connaissons. En conséquence de ceux-ci, les services PSE et centres PMS WBE sont régulièrement confrontés à des familles et à des élèves ne maîtrisant pas le français, ceci renforçant d'autres problèmes de vulnérabilité.

Depuis le début d'année 2019, l'ONE a prolongé son partenariat historique avec les ASBL SeTIS BRUXELLES et SeTIS WALLON. Ce qui offre ici l'occasion de rappeler ou de préciser les modalités selon lesquelles les services et les centres peuvent recourir à des prestations d'interprétation sociale dont les coûts sont pris en charge par l'ONE.

L'intégralité du code de déontologie d'interprétariat social est accessible à l'adresse suivante : www.setisbxl.be/wp/interprete/code-de-deontologie/

Pour le SeTIS BRUXELLES et le SeTIS WALLON, le site internet à consulter pour connaître les langues disponibles est le suivant : www.setisbxl.be/wp/utilisateur/langues-disponibles/

La procédure à suivre pour recourir aux services du SeTIS est schématisée à la page suivante :

Analyser vos besoins

Interprétation par déplacement

- Au siège d'activité habituel
- Dans un autre lieu qu'elle indique
- Réservées le +tôt possible
- Bxl = min 2 jours avant la date d'interprétation
- Wallonie = min 1 mois (dans la mesure du possible)

Interprétation par téléphone

- 20 minutes maximum
- Contact instantané et direct entre les acteurs
- Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 13h00

Formuler une demande

Demande par email au SETIS Bruxelles

demandes@setisbxl.be

SETIS Wallon

matching@setiw.be

Informations à inclure dans le mail :

- Langue-source demandée
- Domaine d'intervention
- Les intervenants qui seront en situation
- Durée présumée de la prestation
- Adresse à laquelle l'interpète doit se rendre

Prendre contact avec le SETIS Bruxelles 02/609.51.80

SETIS Wallon 081/46.81.70

3 Confirmation et communication

Transférer la confirmation du SETIS à la DPSE : DPSE@one.be

Accord © Vérification de la facture

Lors de chaque fin de prestation, vous devrez dater et signer un « bon de prestation » fourni par l'interprète pour attester de la réalisation du service. Une copie (photocopie ou pdf) de ce document est à renvoyer à la DPSE: DPSE@one.be

Spécifiquement adapté à :

- Conversations structurées
- Situation d'urgence, de crise
- Conversations courtes, informatives (non chargées d'émotion)
- Lorsqu'il n'y a pas d'utilisation de document et que la présence physique de l'interprète n'est pas nécéssaire ou n'est pa possible
- Anonymat de l'interprète ou du bénéficiaire



PROJET DE SERVICE

CONTEXTE

En février 2023, et dans le cadre du renouvellement de l'agrément, les services ont entamé une période de réflexion et de travail en équipe. L'échéance de l'agrément actuel étant fixée au 31 août 2024, un nouveau projet de service a vu le jour. Ce dernier poursuit deux objectifs : enrichir la pratique de médecine préventive de toute la richesse que peut amener la promotion de la santé. Et permettre l'agrément des services PSE pour la période 2024-2030.

Néanmoins, cette année 23-24 est la dernière année du Projet de service 2014-2022. Celui-ci porte toujours sur le rapportage de la mission 1 comme travaillé précédemment. Cette dernière période peut être l'occasion de faire le bilan en équipe : sur ces six dernières années, quelles nouvelles connaissances ont été acquises ? Quelles compétences ont pu être développées ?

Pour les nouveaux responsables de services ou de centres, la mission 1 a fait l'objet d'une recherche universitaire par l'équipe SPIRAL de l'Université de Liège.

La **synthèse de la recherche** est disponible via ce lien : http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2014/05/Synthe%CC%80se-rapport-PdS-PSE.pdf

Le **rapport final anonymisé** est disponible sur la plateforme Excellencis via ce lien : http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2014/05/PdS-PSE-2014_2019-RAPPORT-FINAL-2021.pdf

RAPPORTAGE DE LA MISSION 1 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Nous vous rappelons que 20% du temps de travail global PSE doit être consacré à cette mission. Celle-ci sera évaluée dans le futur rapport d'activité 24-25 tant quantitativement que qualitativement.

Cette année, le rapport d'activités annuel 23-24 inclus le rapportage de la mission 1. (voir annexe 3 - paragraphe 3.2 de la 3^{ième} partie).

Il ne faut donc plus attendre un document séparé comme précédemment.

Durant ces deux dernières années, nous vous invitions à prioriser, en collaboration avec les écoles et les PMS, des actions de promotion de la santé mentale concernant le public adolescent particulièrement impacté par la crise. Les rapports d'activités 21-22 ont montré que très peu d'initiatives ont été prise dans ce domaine. Pourtant, ce public déjà plus fragile avant Covid reste vulnérable.

Les activités de **soutien à la santé mentale** des élèves sont toutes activités qui offrent à ces derniers des opportunités d'échanges élèves-élèves et élèves-adultes, d'expressions de leurs difficultés, de gestion des émotions entre autres. Si vous avez entamé de telles démarches, en soutien aux écoles, cela vaut certainement la peine de continuer.

Selon UNICEF Belgique, le sentiment de solitude, de stress élevé et de manque d'espaces d'expressions à l'école sont des indicateurs dont les voyants sont toujours au rouge actuellement. Les élèves en âge primaire ne sont pas toujours épargnés.

Deux cents écoles vont d'ailleurs travailler davantage le « climat scolaire » et « la lutte contre le harcèlement » nécessaires à la prévention du décrochage scolaire. Nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire 8809 relative à la nouvelle politique en matière de climat scolaire via ce lien : Circulaire 8809. Il serait intéressant de pouvoir échanger avec les écoles qui ont répondu à l'appel à projet.

Nous vous invitons aussi à prendre le temps d'une rencontre (si cela s'avère possible), éventuellement collective, avec vos directions et à prioriser pour cette année encore le soutien ou l'organisation en collaboration avec les écoles et CPMS d'actions collectives en lien avec le bien-être et la santé mentale auprès des élèves.

Dans le futur, les activités relatives à la mission 1 pourront davantage s'articuler avec le **référentiel d'éducation physique et à la santé** du pacte d'Excellence. Celui-ci reprend les attendus en matière de « savoirs » relatifs à la santé. Vous pouvez d'ores et déjà en prendre connaissance en suivant ce lien : www.enseignement.be/ référentiel d'éducation physique et à la santé

Toutes actions/animations/interventions ciblées EVRAS gagneront davantage à s'articuler avec le 1^{ier} programme en promotion de la santé de l'Enseignement. Référentiel imposé dans le cadre des cours de la 1^{ième} maternelle à la 3^{ième} secondaire. Il s'intitule « **l'Education** à la vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS) – référentiels du tronc commun) ». Vous pouvez le trouver sur Excellensis sous le cache « Enseignement ». Le projet d'accord de coopération a été transmis au Parlement de la Communauté française la semaine passée, et dès qu'il sera approuvé, il y aura des communications vers le secteur.

Certaines écoles incluent déjà dans leur projet d'établissement, leurs priorités en matière de santé. Les accompagner dans leur demande, quand cela s'avère possible, permet de mutualiser les efforts de chacun, école, PSE et/ou PMS.



Pour rappel, dans le cadre de **la circulaire 4888** portant sur **les soins et prises de médicaments pour les élèves** accueillis dans l'enseignement ordinaire et spécialisé, le PSE soutient une mission importante. Celle de permettre aux enseignants, éducateurs d'administrer certains soins ou traitements à un élève. L'objectif étant de permettre le suivi d'une scolarité dans les meilleures conditions. Cette circulaire est disponible via ce lien : Circulaire 4888.

Le relais systématique des campagnes, outils de promotion à la santé, jeux de société, etc. vers les écoles présente l'avantage de « faire santé » sans que cela ne soit chronophage. Pour exemple, il existe : l'appel à projet « Ose le vert, recrée ta cours » ainsi que « Cancer, écoles futées au soleil », « C'est dehors que ça se passe. Investir les espaces extérieurs ». Vous retrouverez tous ces outils sur Excellensis.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE SERVICE 24-30

Le guide d'aide à la rédaction du nouveau projet de service a été déposé sur Excellensis sous « Centre de documentation/section PSE ». Des ressources spécifiques ont aussi été déposées dans un onglet « projet de service ».

Après nos deux journées de rencontres du mois de mars, il a été décidé de proposer des accompagnements collectifs de 20 à 30 personnes maximum selon les

lieux (Généralement les différentes Administrations Subrégionales de l'ONE). Le catalogue de formation vous propose plusieurs formations soutenant ce travail : La gestion de projet comme outil participatif d'amélioration continue, La communication pour dynamiser le Projet de Service (p 23 du catalogue), La gestion de projet au cœur du développement d'un projet de promotion de la santé à l'école. N'hésitez pas à aller le consulter ou de le retrouver sur le site de l'ONE.

Ces rencontres ont eu lieu durant le mois de juin ainsi qu'au début du mois de juillet. Ceci ne constituant qu'une première vague. En fonction des besoins des services ainsi que de la disponibilité du pôle, d'autres rencontres pourraient voir le jour.

Le pôle PSE reste disponible pour toutes questions, éclaircissements ou suggestions à l'adresse polepse@ one.be

Suggestion pour EXCELLENSIS

Pour permettre à tous les membres d'une équipe PSE ou CPMS-WBE d'accéder facilement à EXCELLENSIS dans le cadre de son travail, nous vous recommandons de choisir un seul identifiant (ID) et un seul mot de passe (MP) pour toute l'équipe. De l'enregistrer et de l'épingler (Ajouter cet onglet aux favoris ?) sur votre barre d'outils.

A chaque ouverture du navigateur internet, Excellensis sera présent.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024

Nous souhaitons attirer votre attention sur le canevas du rapport d'activités 2023-2024, qui présente quelques simplifications ou précisions par rapport à la version initiale et ce dans quasiment tous les points du canevas sans en modifier l'essence de base. Vous trouverez le canevas du rapport d'activité 2023-2024 en annexe 3.

Mission 1 et Projet de service

Le rapportage de la mission 1 est incluse dans le rapport d'activité. Vous la trouverez dans la troisième partie qui s'appelle « autres interventions » au paragraphe 3.2 Mission 1 dont les actions/activités collectives de promotion à la santé

Il s'agit essentiellement de rapporter les informations suivantes :

- Aux types d'activités réalisées
- Par quel type de professionnel
- Pour quel volume horaire (temps utilisé pour l'activité y compris la préparation et l'évaluation)
- Pour quel public cible
- À la collaboration avec l'école

Concernant la durée totale de temps investis dans les actions collectives à l'école (pour l'activité elle-même et/ou en soutien à l'organisation de ces activités par l'école) nous souhaitons avoir le résultat qui correspond à un nombre de journée de 8h.

Tenir à jour un carnet de bord sur ces activités vous facilitera grandement la rédaction du rapport annuel.

Envoi des fichiers

A l'adresse de la Direction PSE : dpse@one.be

Lorsque vous renvoyez vos fichiers à l'ONE, il est demandé de respecter la consigne ci-dessous pour nommer vos fichiers électroniques, ce qui permettra d'associer sans confusion les documents aux sièges et aux antennes concernées.

Dans le cas où il existe uniquement un siège pour le service PSE :

Fase siège Nom siège RA 23-24 1sur3.doc

Exemple fictif (pour 3 tableaux):

- 0000 PSEcommunalsaintgilles RA 23-24 1sur3.doc
- 0000 PSEcommunalsaintgilles RA 23-24 2sur3.doc
- 0000 PSEcommunalsaintgilles RA 23-24 3sur3.doc

Dans le cas où il existe un siège et une (des) antenne(s) pour le service PSE, votre rapport annuel est ventilé selon plusieurs antennes :

Fase siège-Fase antenne Nom siège-nom antenne RA 23-24 1sur4.doc

Exemple fictif (pour 4 tableaux):

- 0000- 99999 PSEcommunalsaintgilles-parvis RA 23-24 1sur4.doc
- 0000- 99999 PSEcommunalsaintgilles-parvis RA 23-24 2sur4.doc
- 0000- 99999 PSEcommunalsaintgilles-parvis RA 23-24 3sur4.doc
- 0000- 99999 PSEcommunalsaintgilles-parvis RA 23-24 4sur4.doc



RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PSER PMS

DÉPISTAGE VISUEL

L'implémentation des nouvelles recommandations en matière de bonnes pratiques pour le dépistage visuel, commencent à la rentrée 2023.

Comme vous le savez ces recommandations, réalisé par l'ONE en 2019, ont été réalisées dans l'objectif d'harmoniser les pratiques du secteur PSE sur base des dernières données validées scientifiquement et également sur base d'un consensus entre des spécialistes de la question et des professionnels de terrain. Elles ont d'ailleurs été mises à jour à la suite du dernier EUscreen.

La dernière version du dossier avec les recommandations de bonnes pratiques sur le dépistage visuel en PSE est disponible sur Excellencis-ONE. Vous serez averti pouvoir commander cette dernière version en format papier dès qu'elle sera disponible.

Les données de dépistage visuel font partie du recueil de données sanitaires, il est donc important d'avoir une standardisation des données pour le traitement statistique. Pour ce faire, nous avons demandé une mise à jour des logiciels pour l'encodage des données dans son nouveau format.

Les logiciels informatiques des services et centres PSE ainsi que le système informatique hébergeant les données du recueil de données sanitaires sont en cours d'adaptation par les différents fournisseurs de logiciels, nous espérons que tout sera prêt à la rentrée scolaire. Un guide d'encodage vous sera fourni prochainement.

Des formations ont été et sont encore proposées jusque fin août pour l'ensemble des professionnels concernés.

Une vidéo axée sur la réalisation des tests est déjà disponible sur Excellensis-ONE et prochainement elle sera complétée par une deuxième vidéo à visée plus théorique.

La plateforme Excellencis est accessible facilement et gratuitement : www.excellencis-one.be/client/logine

Le matériel a été distribué aux services selon les demandes faites par vos services en 2020.

Un certain nombre de TNO n'ont pas pu être distribué étant donné la pénurie de ce type de matériel chez les fournisseurs. Un nouveau marché est lancé pour répondre à vos commandes initiales et vous seront transmis dès réception. Etant donné cette pénurie, la commande de TNO risque de ne pas vous parvenir pour la rentrée scolaire voir pas avant la fin 2023, nous vous encourageons donc

à planifier vos classes de 6ème primaires en bilan de santé plus tard dans l'année scolaire. Si vous utilisez d'anciens tests, nous vous demandons de l'indiquer en remarque (ne pas encoder la valeur) afin de ne pas polluer la base de données pour le recueil de données sanitaires.

Par ailleurs, nous avons récemment appris que certains tests TNO avaient été fournis avec des lunettes taille pédiatrique. Nous recherchons une solution pour ce lot et nous vous reviendrons dès qu'une solution sera disponible.

Pour rappel, les lunettes de Gobin ne sont plus disponibles sur le marché.

Une communication à l'égard des ophtalmologues de Belgique via la société Belge d'ophtalmologie sera réalisée en temps utile concernant ce dépistage visuel en PSE en vue d'optimiser les retours des résultats des bilans ophtalmologiques vers les services PSE.

Cette année scolaire sera une année de transition concernant le dépistage visuel, il sera donc important de nous communiquer les difficultés rencontrées pendant celle-ci afin que nous puissions évaluer cette transition et améliorer tout ce qui est possible.

Recommandations concernant le dépistage par bandelette urinaire

Un travail sur base des recommandations internationales ainsi qu'une revue de la littérature a été réalisé pour donner suite aux nombreuses interrogations sur le sujet de l'utilisation systématique des bandelettes urinaires pour le dépistage de troubles urinaires, rénaux et endocriniens lors des bilans de santé des élèves.

La conclusion de ce travail est que le dépistage systématique par bandelette urinaire en bilan de santé n'est plus recommandé. Cependant les élèves présentant des symptômes, des facteurs de risques ou des antécédents médicaux seront orientés chez leur médecin traitant. En effet, la littérature remet en cause les sensibilités et spécificités des tests de dépistage par bandelettes urinaires ainsi que de l'efficience du dépistage systématique de ces affections dans une population saine. Pour prendre connaissance de l'ensemble des recommandations sur le sujet, nous vous invitons soit à vous rendre sur la plateforme Excellencis-ONE: https://www.excellencis-one.be ou de commander le dossier de recommandation en complétant l'annexe 2 et en nous la renvoyant scannée à l'adresse suivante: dpse@one.be ,



RECRUTEMENT DES MÉDECINS PSER PMS

De nombreux services ont constaté une difficulté à recruter des médecins. Il est certain que dans un contexte général de pénurie, les médecins choisissant la médecine scolaire sont rares, bien que ce travail ait un rôle social fort important.

Les postes vacants communiqués par les services seront publiés dans Excellencis.

Nous vous conseillons également de relayer vos offres d'emploi sur les sites de professions médicales suivantes :

- Mglink : www.mglink.be
- Centre bruxellois de promotion à la santé (CBPS) : www.cbps.be

- Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé (FBPS): www.fbpsante.brussels
- Fédération wallonne de la promotion à la santé (FWPS) : www.fwpsante.be
- Fédération des Maisons médicales : www.maisonmedicale.org

Afin de répondre aux mieux à la problématique de la pénurie croissante de personnel médical et paramédical, l'ONE examine, en contact avec le secteur, plusieurs pistes sur le court, moyen et long terme. Nous ne manquerons pas de tenir les services informés du résultat de ces différentes initiatives.



20



RGPD

(CE DOCUMENT RESTE D'ACTUALITE, VOUS POUVEZ NOUS DEMANDER LES INFORMATIONS)

Des dispositions en matière de protection de la vie privée (RGPD) sont entrées en vigueur depuis le mois de mai 2018. Le décret du 14 mars 2019, a été modifié et est présenté au gouvernement afin de permettre aux services de travailler en toute légalité.

Si vous nous en faites la demande, nous vous enverrons le pdf de la communication transmise précédemment qui expose les principes généraux relatifs à cette nouvelle réglementation.



SITE WEB DE L'ONE

La Promotion de la Santé à l'Ecole est présente sur le **site web de l'ONE** aux adresses suivantes :

Page professionnelle:

www.one.be/professionnel/sante-a-lecole/pse/

Vous pouvez consulter et télécharger la communication de rentrée via ce lien :

www.one.be/professionnel/communication-de-rentree/

Page public:

www.one.be/public/categoriedetail/categories/pse-medecine-scolaire/

Il existe également des **capsules vidéos accompagnées de webdocs** relatifs à la PSE sur les thèmes suivants :

- air-de-familles-papillomavirus-vacciner
- air-de-familles-ecole-harceles
- air-de-familles-sante-bien-etre-mental
- air-de-familles-education-les-medias
- air-de-familles-ados-cosmetiques-specifiques
- air-de-familles-ados-le-climat



TRANSMISSION DES MODIFICATIONS DES DONNÉES OBLIGATOIRES

Afin de permettre à l'administration de **mettre à jour les différentes données** relatives à votre service, il vous est demandé de signaler à la Direction PSE :

- Toute modification en matière de <u>locaux</u> affectés au service dans les trente jours calendrier (La procédure de déménagement se retrouve sur la fiche « déménagement » annexe 5 de cette communication). Pour rappel, l'annexe I de l'Arrêté d'application du 25 août 2022 reprend l'ensemble des conditions techniques d'aménagement et d'équipement des locaux d'un service PSE.
- Tout avenant aux <u>conventions</u> et/ou à leurs annexes¹ au plus tard 2 mois après leur signature.
- Toute modification de la liste des établissements sous tutelle dans un délai d'un mois prenant cours à la date de dénonciation d'une convention ou à la date de signature d'une nouvelle convention².

Toute modification temporaire ou définitive de la composition du personnel du service, accompagnée des

titres du nouveau titulaire, ainsi que toute modification de durée des prestations dans les trente jours calendrier via « Mon Equipe » (infos : https://www.one.be/public/detailarticle/news/lone-lance-mon-equipe/).

Il y a également lieu d'informer immédiatement les écoles, hautes écoles et écoles supérieures des arts sous tutelle des modifications de la composition de l'équipe PSE.

Afin de faciliter l'identification du service, il vous a déjà été recommandé de **mentionner dans tout échange les codes FASE** de votre service et des antennes responsables ainsi que ceux des établissements et implantations concernées.

Remarque:

Les modèles des annexes II (Modèles de Convention) et III (Liste des établissements scolaires) de l'Arrêté d'application sont disponibles en format Word, à la demande à : dpse@one.be

¹ Annexe II de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022 fixant la procédure et les conditions d'agrément, les modalités de subventionnement des services de promotion de la santé à l'école ainsi que le projet de service, en application du décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités.

² Annexe III de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2022.



TUBERCULOSE

Stratégie:

La stratégie quinquennale de prévention de la tuberculose en milieu scolaire et étudiant a été revue en 2022 par le comité de pilotage.

La stratégie 2022-2027, ainsi que tous les documents annexes, peuvent être téléchargée sur le site du FARES, dans les informations à destination des professionnels → milieu spécifique → milieu scolaire strategie-tbc-scolaire-vd-1.pdf (fares.be)

Pour rappel, il n'y a pas de grands changements par rapport à la stratégie précédente mais quelques adaptations ont été faites :

- Suppression du score pour la check-list : en effet, la check-list n'est pas un outil validé scientifiquement, c'est un outil de support afin de détecter les signes évocateurs de tuberculose. Cet outil étant de plus en plus utilisé dans le contexte de la crise des réfugiés ukrainiens, le FARES préfère enlever les scores (pour augmenter la sensibilité) et préconise de la garder comme outil « mémo ». Actuellement, la check-list est traduite en plusieurs langues : français, anglais, russe, arabe, turc, pachto et dari (les 2 langues principales d'Afghanistan), espagnol, tigrinya et ukrainien;
- L'annexe 2 de la stratégie sur « la réalisation et l'interprétation du TCT » a été adaptée aux nouvelles recommandations ITL¹
- L'annexe 7 de la stratégie, « Document d'identification des Primo-Arrivants PHP par les directions d'établissement scolaire » a été modifiée : 3 nouvelles colonnes ont été ajoutées : date de naissance, pays de provenance et nationalité ; et la référence légale a été actualisée concernant la définition des primo-arrivants (Décret 07/02/2019 circulaire 7232) ; Notez que la circulaire 8723 de la fédération WB à destination des établissements et PO concernés comporte une erreur car l'annexe 7 n'y a pas été mise à jour.

Les annexes 9 et 10 proposent des algorithmes relatifs à la prise en charge d'un cas de tuberculose en milieu scolaire et à la recherche de tuberculose lors des bilans de santé

Primo-arrivants en provenance d'Ukraine :

Depuis le début de la guerre en Ukraine, vous avez reçu plusieurs communications sur l'importance de la recherche de signes évocateurs de tuberculose lors des bilans de santé. Cela reste de mise, tant chez les primo-arrivants en provenance de pays à haute prévalence que chez les réfugiés en provenance d'Ukraine, qui continuent d'arriver en Belgique, en raison de formes multi-résistantes dans ce pays.

Formations:

Les prochaines formations auront lieu à Bruxelles le 24/10/2023 de 10h à 16h et à Charleroi le 04/06/2024 de 10h à 16h. Des formations sur demande peuvent être organisées par le FARES pour un minimum de 12 personnes.

Pour plus de renseignement sur la tuberculose et sur les formations : www.fares.be

Contact : Lilas Weber, cheffe du service de prévention de la tuberculose et des affections respiratoires du FARES

 Service de prévention de la Tuberculose et des Affections Respiratoires du FARES

Rue Haute 290, 1000 Bruxelles

Téléphone : 02/512 29 36 – GSM : 0483/18 70 53

Email: lilas.weber@fares.be

Coordonnées des Centres de Prévention de la Tuberculose du FARES :

https://www.fares.be/tuberculose/contact

■ Bruxelles-Capitale:

Rue Haute, 290 – 1000 Bruxelles Tél.: 02/511 54 01 - Fax: 02/511 14 17

■ Pour le Luxembourg :

Rue Erène, 1 - 6900 Marche Tél. : 0474/57 17 28

Pour le Hainaut :

Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi

Tél. /Fax: 071/31 35 04

■ Pour Liège :

CASS, Rue Saint-Laurent, 79 - 4000 Liège

Tél.: 04/344 79 43

Pour Namur et le Brabant Wallon :

Rue Château des Balances, 3bis - 5000 Namur

Tél.: 081/77 51 02



 $^{1\} https://www.fares.be/tuberculose/publications/recommandations/diagnostic-et-traitement-de-linfection-tuberculeuse-latente$



URGENCES SANITAIRES - PROPHYLAXIE DES MALADIES TRANSMISSIBLES

Vos correspondants pour les questions relatives aux maladies transmissibles sont toujours les inspecteurs régionaux de l'AVIQ pour le territoire de la Région wallonne et de la COCOM pour le territoire de la Région bruxelloise.

Dispositif d'urgence

Les coordonnées de ces derniers sont :

Région de Bruxelles-Capitale : Inspection d'hygiène de la Commission Communautaire Commune par courriel : notif-hyg@ccc.brussels

En cas d'urgence de santé publique, et seulement dans les cas évoqués ci-dessous, vous pouvez les joindre par téléphone.

■Téléphone: 0490.52.28.23.

Nous vous invitons à l'utiliser seulement dans les situations suivantes :

§ lorsque la maladie concernée nécessite une prise en charge dans les 24H (pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site suivant qui est remis à jour régulièrement) : www. ccc-ggc.brussels/fr/espace-professionnel/ declaration-des-maladies-transmissibles

§ Tout problème infectieux à présentation particulière ou inhabituelle répondant simultanément aux 3 critères suivants :

- Evènement inhabituel ou inattendu
- Susceptible d'avoir un impact sur la santé publique
- Avec un risque de diffusion ou propagation en dehors de la Région de Bruxelles Capitale

Région Wallonne:

Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ :

- Personne de contact : Les inspecteurs d'hygiène régionaux, médecins et infirmiers de la cellule, sont répartis par province
- ■Courriel: surveillance.sante@aviq.be (7j/7 jusque 20h)
- Téléphone: 071 33 77 77 (numéro accessible de 9h à 13h et de 13H à 16h30 du lundi au vendredi)

La Direction PSE continue de tenir à jour le tableau du dispositif d'urgence sanitaire en milieu scolaire. A ce sujet, nous vous rappelons que ce dernier comprend un numéro de téléphone d'urgence qui doit nous être communiqué pour le **30 septembre 2023** au plus tard.

Déclarations

Collectivités situées en Région de Bruxelles-Capitale :

La déclaration des maladies infectieuses à déclaration

obligatoire sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale (19 communes) se fait :

- Par mail à notif-hyg@ccc.brussels.
- Par téléphone en cas d'urgence de santé publique (cfr descriptions reprises ci-dessus).
- Via le site internet sécurisé de l'enregistrement des Maladies transmissibles (Matra-Bru) uniquement pour les médecins disposant d'un compte MATRA à l'adresse : https://matra.sciensano.be/cf declarer.aspx.

Pour rappel, si votre compte date d'avant le 01/08/2022, vous devez vous réinscrire à nouveau pour recevoir vos nouveaux identifiants.

En cas de difficultés pour se réinscrire, un contact est donné sur la première page du site.

Région Wallonne :

La déclaration des maladies infectieuses à déclaration obligatoire se fait depuis le 16 janvier 2023 par le nouvel outil Trace.In.Wal.

Celle-ci est accessible sur le site de https://matra.sciensano. be via l'onglet « déclarer un cas en Wallonie ». La connexion s'établit à l'aide d'un lecteur de carte d'identité ou de l'application Itsme.

L'adresse mail surveillance.sante@aviq.be est disponible pour une interpellation sans mentionner de données à caractère personnel.

Procédures maladies transmissibles pour les services PSE et CPMS-WBE

L'AVIQ et la COCOM ont élaboré des recommandations communes pour la réponse aux cas de certaines maladies dans les établissements scolaires en fonction de la situation épidémiologique. Ces recommandations vous seront envoyées par mails en cas de modifications et sont disponibles et régulièrement mises à jour sur Excellencis et le site de l'ONE.

Recommandations coronavirus

Le 5 mai 2023, l'OMS a déterminé que le COVID-19 n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale (PHEIC). D'autre part, depuis le 20 avril 2023, le RMG (Risque Management Group) a validé la recommandation du RAG de passer au niveau de gestion 1 pour l'ensemble de la Belgique. Les recommandations concernant l'isolement ont également été revues pour la population générale : l'isolement obligatoire en cas de symptômes respiratoires ou de test positif au COVID-19 n'est plus d'application. Il reste néanmoins essentiel de maintenir les gestes barrière en cas de symptômes respiratoires ou en cas de test positif au COVID-19. Dans ce cadre, il est important de rappeler aux infrastructures scolaires, les mesures préventives de base contre les maladies transmissibles (hygiène des mains, aération des locaux, ...).



VACCINATION

Toutes les communications concernant la mission de vaccination des équipes PSE sont reprises dans le mémo de rentrée vaccination en annexe de cette communication. Nous vous rappelons l'obligation pour les services et les centres de mettre en œuvre le programme de vaccination (décret du 14/03/19 Art 7, §4), le cas échéant avec l'aide de l'unité mobile de vaccination. Une autorisation parentale reste nécessaire. Ce mémo est aussi disponible dans la partie documentation du site https://www.e-vax.be.

En voici un résumé:

Demi-journées vaccinations :

Une vidéo des demi-journées vaccination 2022 est disponible sur Excellencis-ONE.

Information concernant l'unité mobile de vaccination :

Une unité mobile de vaccination est mise à votre disposition pour vous soutenir dans votre mission vaccinale et ce pour encore au moins une année scolaire dans le cadre du changement d'âge de la vaccination RRO. Vous avez déjà été nombreux à utiliser ce service.

Pour faire appel à l'unité mobile de vaccination chaque service PSE ou centre PMS-WBE doit remplir une demande de support.

La demande doit se faire **OBLIGATOIREMENT par le biais d'un** formulaire (le lien à ce formulaire vous sera communiqué début iuillet).

Pour plus d'informations, pensez à consulter le « Dossier sur la phase de transition vaccination RRO2 2020-2024 » disponible sur le site https://www.e-vax.be @-vax ou à contacter les coordinateurs de l'équipe via l'adresse mail suivante: vaccination.mobile@one.be

Pour rappel, l'Unité Mobile de Vaccination peut également être contactée pour l'organisation de vaccinations dans le cadre d'urgences sanitaires comme pour l'hépatite A, la rougeole et d'autres maladies transmissibles.

Commandes de vaccins

Toute commande de vaccin par les SPSE/CPMS-WBE se fera exclusivement via la plate-forme e-vax.

Dépliants

Les dépliants d'information (version 2022) pour les parents ont été distribués aux services et centres.

La formation pratique à la vaccination pour les infirmiers/ infirmières et les médecins

Afin d'accompagner les professionnels dans la vaccination autonome, une formation pratique à l'acte vaccinal est proposée dans le cadre du programme de formation continue pour les médecins, les infirmiers et infirmières de PSE. Cette formation est subventionnée par l'ONE, elle n'est pas obligatoire pour réaliser l'acte vaccinal, mais permet aux professionnels qui le souhaitent de mettre à jour leurs connaissances et leur pratique. Elle est dispensée par un opérateur externe.

Vous trouverez dans le nouveau catalogue de formation PSE 2023-2024, un descriptif complet de la formation « Vacciner en PSE ». Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter via la boite mail formation.pse@one.be

Demande de modèles de documents

Si nécessaire, n'hésitez-pas à demander les documents suivants auprès de la DPSE :

- Résumé des recommandations pour la gestion des vaccins
- Formulaire de réception des vaccins
- Déclaration de rupture de la chaine du froid
- Recommandations relatives à la chaine du froid et aux bonnes pratiques

Contacts

- Commande de documents : dpse@one.be
- Logistique et commandes de vaccins : support@e-vax.be
- Aspects médicaux : Programme de vaccination de la FWB vaccination@one.be

Nous vous rappelons le site d'information relatif aux vaccins à destination du tout public : www.vaccination-info.be/







VISITE DE SERVICE

Les deux conseillères agrément de la Direction PSE prendront contact avec les services qui n'ont pas encore été visités, afin de fixer une plage horaire d'1h30. Les dates proposées s'échelonneront sur l'année scolaire.

Les visites de service se déroulent de 10h à 11h30 ou de 13h30 à 15h. Cet horaire est adaptable selon les possibilités de chacun.

Lors de ces rencontres, nous commençons par une petite discussion abordant les sujets suivants (selon le temps disponible et les intérêts respectifs) :

- L'organisation des missions dans le service en général: les facteurs positifs et les obstacles que vous voyez pour la réalisation des missions, les pistes de solutions que vous verriez, la collaboration avec les écoles, les centres PMS et autres partenaires;
- Les ressources humaines : les éventuels problèmes de recrutement, les potentielles solutions trouvées, la répartition du personnel (p.ex. par école ou autre), les contacts et échanges existants ou souhaitables avec des professionnels d'autres services PSE ;

- Les différentes pièces du dossier d'agrément : les divers documents à transmettre dans le cadre du dossier à remettre pour l'agrément 2024, les difficultés rencontrées, les questionnements;
- Quelques questions finales sur ce que vous constatez comme évolutions dans le travail et les besoins de santé de la population scolaire.

Nous procédons ensuite à une visite des différents locaux (bureaux administratifs, sanitaires, local à archives et le(s) circuit(s) de bilan de santé).

Chaque visite est suivie d'un feedback écrit reprenant les points forts et points d'attention avec une attention particulière sur les locaux du service.

Notre objectif premier lors de cette rencontre est de nous présenter et de découvrir votre service. Nous recherchons à construire une meilleure connaissance réciproque entre les services de PSE et la direction PSE de l'ONE. Nous visons en cela à mieux percevoir leurs ressources, leurs réalités de travail, leur fonctionnement au quotidien.





LISTE DE TÉLÉPHONES

Siège central de l'ONE	Chaussée de Charleroi, 95 - 1060 Bruxelles	02/542 15 83
D.PSE		dpse@one.be
De VRIES Alec	Responsable a.i.	02/432 88 09
LEFEBVRE Sylvie	Conseillère à la Direction	02/432 88 48
SERVAIS Laurence	Assistante administrative	02/432 88 10
DONY Chantal	Gestionnaire Subventions	02/432 88 43
BOUAMOUD Kamal	Comptable	02/432 88 08
DE CLERCQ Emilie	Conseillère Agrément	0490/49 83 03
AGHMIRI Yasmina	Gestionnaire Agrément	0490/49 83 02
Secrétariat	dpse@one.be	02/436 97 16
Déclaration de créance	factures@one.be	02/432 88 08
D. SANTÉ - PSE PÔLE PROMO	TION DE LA SANTÉ À L'ECOLE	polepse@one.be
FORTEMPS William	Secrétaire	02/432 88 07
MONTOISY Caroline	Conseiller en Santé Publique	02/542 12 85
NAUDIN Anne	Conseiller en Santé Publique	02/432 88 54
NDAYISHIMIYE Gloriose	Conseiller en Santé Publique	02/436 97 34
TULPIN Aurélie	Chargé de projets en Promotion Santé	02/432 88 16
TANCREDI Annalisa (Indisponible) MUEFNI BIKUNDI Elvire	Référente analyse des données du recueil sanitaire	02/432 88 06
CONSEILLÈRES MÉDICALES F	PSE	
Dr De CROMBRUGGHE Laetitia		
Dr RENARD Florence		02/432 88 07
Dr HALL PREZADO ALVES Sophia		
FORMATIONS		formation.pse@one.be
GALAIS Nadine	Gestionnaire de projets de formations	02/542 13 71
Catalogue de formation	Formations continues - Professionnel - Office de la naissance et de l'enfance (one.be)	
D. SANTÉ - DIRECTION SANTÉ	PÔLE VACCINATION	vaccination@one.be
Dr CARRILLO Paloma	Adjoint à la Direction Santé — responsable au Programme de vaccination FWB	02/432 88 17
BRASSEUR Clément	Collaborateur au Programme de vaccination FWB	02/542 14 73
INSPECTION DE L'HYGIÈNE DI	E LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE	
Dr MAHIEU Romain	notif-hyg@ccc.brussels	
Déclaration des cas	www.wiv-isp.be/Matra/bru/connexion.aspx	0478/77 77 08 (SMS)
CELLIII E DE SLIDVEILLANCE		
CLLLOLL DL JONVLILLANCL	DES MALADIES INFECTIEUSES DE L'AVIQ	
Dr HUVELLE Christian	DES MALADIES INFECTIEUSES DE L'AVIQ surveillance.sante@aviq.be	



	LISTE DE TÉLÉPHONES		
FARES (TUBERCULOSE)			
Mme WEBER Lilas	Cheffe de service tuberculose et affections respiratoires	02/512 29 36 0483/18 70 53	
Contact	www.fares.be/tuberculose/contact		
Informations	www.fares.be/tuberculose/infos-pour-professionnels		
Diagnostic et traitement	www.fares.be/tuberculose/publications/recommandationment-de-linfection-tuberculeuse-latente	ns/diagnostic-et-traite-	
FARES Bruxelles-Capitale	Rue Haute, 290 – 1000 Bruxelles	Tél.: 02/511 54 01 Fax : 02/511 14 17	
FARES Luxembourg	Rue Erène, 1 - 6900 Marche	Tél.: 0474/57 17 28 Fax: 084/32 06 41	
FARES Hainaut	Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi	Tél./Fax: 071/31 35 04	
FARES Liège	CASS, Rue Saint-Laurent, 79 - 4000 Liège	Tél.: 04/344 79 43	
FARES BW et Namur	Rue Château des Balances, 3bis - 5000 Namur	Tél.: 081/77 51 02	
SITES DE RÉFÉRENCE			
E-Vax	www.e-vax.be support@e-vax.be		
Excellencis-ONE	www.excellencis-one.be		
INAMI – prescription de séance de psychothérapie	www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/soins/Pages/seance-psy-chologie-1er-ligne-psychologue-clinicien-orthopedagogue-clinicien.aspx		
Informations vaccination	www.vaccination-info.be		
Prescriptions électroniques	www.ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-lasan	te/paris	
Sciensano	https://covid19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19 out%20patients_FR.pdf	/COVID19_procedure_	
PLAN FÉDÉRAL D'URGENCE	NUCLÉAIRE		
Plan d'urgence	www.risquenucleaire.be/plan-durgence-nucleaire		
Séance d'information	www.risquenucleaire.be/prestataire-de-soins		
Site internet	www.risquenucleaire.be		
SETIS			
Bruxelles	demandes@setisbxl.be	02/609 51 80	
Wallonie	matching@setiw.be	081/46 81 70	
ETNIC			
Problèmes avec l'adresse eco	bma@enseignement.be support@etnic.be	02/800.10.10	
Accès à l'adresse eco	webmail.adm.cfwb.be		
MON EQUIPE			
Problème d'accès à Mon Equipe	Helpdesk ou via le bouton « Aide » sur la plateforme	02/542.14.45	





COMMANDE DE BROCHURE DE « BONNES PRATIQUES »

Pour commander un dossier complet de bonnes pratiques (pour un nouveau membre dans votre équipe) ou pour compléter votre classeur actuel avec une brochure (à préciser ci-dessous), nous vous demandons de compléter cette annexe et nous la renvoyer scannée à l'adresse habituelle : dpse@one.be ou par la poste.

Vous pouvez également consulter les brochures et les télécharger via la **plateforme Excellencis** : https://www.excellencis-one.be/client/login

Nom du service/ centre :	
Code FASE:	
Direction:	
Adresse postale :	
Coordonnées téléphoniques et adresse éco :	

Cachet, date et signature du responsable qui effectue la demande

brochure(s) « Vaccination par les infirmières »
brochure(s) « Dépistage par Bandelette Urinaire »



Identification du service ou du centre :

Code fase du service/antenne:

Adresse:



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nombre d'antennes :	
CVNTHECE DEC DONNIES	
SYNTHESE DES DONNEES	
Nombre de circuits (biométrie + cabinet médical) pour l'ensemble du service	
Nombre d'établissements conventionnés	
Nombre d'implantations scolaires	
Nombre total d'élèves sous tutelle au 15 janvier :	
Maternel	
Primaire	
Secondaire	
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)	
Spécialisé	
Supérieur (au 1er décembre)	
Nombre d'élèves planifiés en bilans obligatoires pour l'année	
Nombre d'élèves effectivement examinés lors des bilans obligatoires	
Nombre d'élèves effectivement examinés lors des bilans spécifiques	
Nombre d'urgences sanitaires	
1 ère partie: INFORMATIONS ADMINISTR	ATIVES

Formation suivie individuellement par les membres de l'équipe

Intitulé et type (Conférence,

journée, cycle, module)

1.1. Informations relatives à la formation

Formation suivie par toute l'équipe :

Thématique

Nom	Fonction	Thématique	Intitulé et type (Conférence, journée, cycle, module)	Organisme de formation	Date et durée

Organisme de formation

Date et durée

2ème partie: BILAN DES MISSIONS

2.1. Bilans de santé

2.1.1. Bilans de santé obligatoires à réaliser selon le calendrier de fréquence et le contenu définis par l'arrêté

NIVEAU	Nombre d'élèves à voir ¹	Nombre d'élèves vus²		Nombre d'élèves Non vus³
		Avec médecin	Sans médecin	
Maternel				
1 ^{ère} année				
3 ^{ème} année				
Primaire				
2 ^{ème} année				
4 ^{ème} année				
6 ^{ème} année				
Secondaire				
1ère année e différenciée (1 D)				
2 ^{ème} année (toutes formes et sections)				
4 ^{ème} année (toutes formes et sections)				
1 ^{ère} année de l'EPSC « soins infirmiers ^{4 [1]}				
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)				
Supérieur				
Spécialisé fondamental				
Spécialisé secondaire				
Total				

^{1.} Par « élèves à voir » il faut entendre « élèves inscrits » au 15 janvier (dans l'enseignement fondamental et secondaire) ou au 1er décembre (dans l'enseignement supérieur)

2.1.2. Informations complémentaires :

•	Réalisez-vous habituellement un entretien avec l'instit en M3 dans le cadre du BSO ?	OUI	NON
•	Pour la P6, utilisez-vous habituellement un questionnaire habitudes de vie?	OUI	NON
•	Pour la S2, utilisez-vous habituellement un questionnaire habitudes de vie?	OUI	NON
•	Pour la S4, utilisez-vous habituellement un questionnaire habitudes de vie?	OUI	NON
•	Organisez-vous habituellement des séances préparatoires aux BSO avant le jour du bilan ?	OUI	NON
•	Organisez-vous habituellement des séances d'informations sur la vaccination		
	avant la séance de vaccinations ?	OUI	NON
In	<u>diguer les motifs</u> (globalement ou par niveau) pour lesquels les élèves n'ont pas été vus :		

2.1.3. Autres bilans de santé obligatoires

	Nombre d'élèves à voir ⁵	Nombre d'élèves vus
2 ^{ème} maternelle		
1 ^{ère} primaire		
Primo-arrivants s'ils sont vus une année scolaire non prévue wau calendrier général		
Total		

^{2.} Il s'agit des « élèves vus » en fonction des listes communiquées par les écoles en vue du bilan de santé.

^{3.} Il s'agit des « élèves non vus » en fonction des listes communiquées par les écoles en vue du bilan de santé.

^{4. 1}ère année du 4ème degré de l'Enseignement Professionnel Secondaire Complémentaire en « soins infirmiers » : infirmière brevetée

2.1.4. Bilans de santé supplémentaires spécifiques

Nombre de bilans supplémentaires spécifiques qui ont été réalisés à la demande

	Nombre	Motifs
A la demande du service / centre		
A la demande du centre PMS		
A la demande de l'établissement		
A la demande d'autres intervenants		
Total des élèves vus en bilan spécifique		

2.2. Suivis des bilans de santé

Catégories	Nombre d'élèves envoyés vers :	Proportion d'élèves référencés chez MT ou spécialiste (%) Nombre d'envois MT ou S /nombre d'élèves vus
Les médecins traitants/pédiatres		
Les dentistes		
Les orthodontistes		
Les ORL		
Les ophtalmologues		
Les psychologues/pédopsychiatres		
Les centres PMS		
Autres:		

2.3. Vaccination

2.3.1. Nombre total de doses de vaccins administrés au cours de l'année :

2.3.2. Vaccinations recommandées et/ou de rattrapage :

Détail par niveau et type de vaccins en fonction du calendrier vaccinal et des vaccins disponibles dans le circuit de distribution de la Communauté française

	DTPa-IPV	Polio seul	Méningocoque C	RR01	RR02	Hépatite B	Papillomavirus 1 ^{ere} dose	HPV 2eme D.	dTpa	Autre
P2										
P6										
1 D										
2 Commune ⁶										
4 Commune ⁷										
1 Soins inf.										
CEFA										
Spécialisé fondamental										
Spécialisé secondaire										
Enseignement supérieur HU										
Autres										
Total										

^{6.} Toutes formes et sections

Si oui, lesquels et combien?

OUI NON

2.3.3 Vaccinations réalisées avec des vaccins non disponibles dans le circuit de la Communauté française

	Vaccin	Nombre
Secondaire		
Supérieur		
Autres		
Total		

^{2.} Vaccination complète selon les schémas en vigueur l'année concernée. P.ex. en 2019-2020: schéma en 2 doses à 6 mois d'intervalle (minimum 5 mois) jusqu'à 18 ans; ou schéma en 3 doses (0, 2, 6 mois).

2.3.4 Difficultés rencontrées

Si oui, lesquelles:

\mathbf{a}		_	. 1		•	
٠,	/ .	u	ron	\sim	SVIA	
∠		Г.	IUU		laxie	

2.4.1. Situations⁸ d'urgences sanitaires

Le Service / Centre a-t-il été confronté à une ou plusieurs maladies à déclaration obligatoire : OUI NON

Si oui, combien :	
Méningite bactérienne	
Poliomyélite	
Diphtérie	
Rougeole	
Tuberculose	

Tuberculose

Tabellatose						
Nombre de tests cutanés tul	Nombre de tests cutanés tuberculinique (TCT) effectuées par le Service / Centre dans le cadre de :					
1. Contact avec un patient						
2. Primo-arrivants						
3. Stagiaires						
4. Autres						
Nombre total de TCT						

Difficultés rencontrées – si oui, lesquelles :

³ Nombre d'élèves ayant reçu une vaccination contre HPV complète pour leur âge <u>avant</u> l'année scolaire concernée par le rapport, que ce soit en PSE ou en dehors (selon les informations dont le service/centre dispose, sans démarche de recherche active). Cela <u>concerne notamment les élèves qui recommencent une 2 escondaire</u> (et qui ont déjà été vaccinés en PSE l'année d'avant).

⁴ Nombre d'élèves ayant reçu une vaccination contre HPV complète pour leur âge en PSE au cours de l'année scolaire concernée par le rapport ; toutes les doses ou la dernière réalisée en PSE cette année.

⁵ Ou dans la tranche d'âge (13-14 ans) pour l'enseignement spécialisé.

^{8.} Par « situation », il faut entendre l'événement et non pas l'élève.

2.4.2. Autres maladies transmissibles qui ont nécessité une charge de travail pour l'équipe.

Maladie	Nombre de cas
Gastro-entérite	
Hépatite A	
Scarlatine	
Coqueluche	
Oreillons	
Rougeole	
Rubéole	
Varicelle	
Impétigo	
Gale	
Teignes du cuir chevelu	
Pédiculose	

Difficultés rencontrées – si oui, lesquelles :

2.5. Visites d'établissements	
Nombre d'établissements visités	
Nombre de suivis effectués par téléphone	

De façon globale, quelles <u>sont vos difficultés face</u> à ces visites ?

2.6 Encodage de données sanitaires

Avec quel outil le recueil requis a-t-il été réalisé ? Logiciel, interface web d'encodage :

Quelles sont les difficultés rencontrées pour l'année scolaire écoulée :

2.7 Points santé (enseignement supérieur hors universités)

Nombre de points santé :

Description des dispositions mises en place par le Service / Centre :

2.8 Subvention supplémentaire « forfaits sociaux »

Nombre total d'élèves ouvrant le droit au « forfait social » (mentionner les chiffres issus de vos population de l'année scolaire précédente):

Dont le nombre d'élèves « primo-arrivants » :

2.9 Collaboration avec les CPMS

Pourriez-vous décrire les actions/mesures mises en place pour favoriser la collaboration?

3ème partie: AUTRES INTERVENTIONS

3.1. Activités liées aux situations de maltraitance

Type Nombre de situation

Suspicion de maltraitance

Négligence

Constat de lésion

Contexte à risque

3.2. Mission 1 dont les actions/activités collectives de promotion à la santé

Dans le cadre de la mission 1, des activités relatives à la prévention des maladies et/ou des comportements à risque ainsi que des activités de promotion des facteurs protecteurs à la santé physique/psychique et sociale dans des classes ou groupes d'élèves sont réalisées.

Dans le tableau ci-dessous, merci de lister les éléments principaux.

	ISE de l'écoleº	Type d'activité et thème à développer	Quel professionnel (Infirmière – autre)	Collaboration active avec l'école (oui-non)	Temps (en heure) utilisé par le PSE pour l'activité	Evaluation de l'activité réalisée (oui-non)	Public cible (âge-classe-etc)	Nombre d'élèves
1								
2								
3								

- Durée totale de temps investis dans les actions collectives à l'école (pour l'activité elle-même et/ou en soutien à l'organisation de ces activités par l'école) :
- Nombre totale de journée (qui correspond à une journée de 8 heures) :
- Nombre total d'élèves concernés par les activités :

4ème partie: PROPOSITIONS ET REMARQUES

Veuillez consigner toutes propositions ou remarques que vous jugez utiles à communiquer ci-dessous :

Date, Nom et signature de la Direction du service ou du centre :



^{9.} Pour connaître l'ISE de vos écoles cliquez sur le lien https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44445_000.pdf Ce classement de 2017 reste valable.



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU MINERVAL DE L'INSCRIPTION AU CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis la rentrée académique 2018-2019, l'ONE propose de vous rembourser les frais d'inscription du certificat universitaire de médecine scolaire aux médecins actifs en PSE.

LA DÉMARCHE SE RÉALISE EN DEUX TEMPS :

- 1. Il est demandé aux médecins concernés de signaler leur inscription à ce cycle d'études via une attestation d'inscription + l'annexe 4A , en citant l'université choisie, les coordonnés du médecin, le service auquel il est lié, la date d'engagement auprès de celle-ci ainsi que le montant du minerval à l'adresse dpse@one.be.
- À la réussite du certificat : la facture, la preuve de paiement (extrait de compte), le relevé d'identité bancaire, l'attestation de réussite, une déclaration de créance (annexe 4B) ainsi que l'annexe 4C complétées constituent la deuxième partie du dossier qui devra être renvoyé à l'adresse factures@one.be (avec en copie dpse@one.be) ou via la poste ⋈ à : ONE Service facturation.

Le remboursement interviendra endéans les trois mois de la réception à l'ONE de l'ensemble de tous les éléments complets du dossier.

INCITANT EN FORMATION		
Nom et prénom : Dr Adresse :		
Code postale : Localité : Tél./GSM : Adresse mail :		
En tant que médecin, je (soussigné) suis déjà praticien dans le service ou centre Adresse du service ou centre : Code postale : Localité : Depuis le : Cachet et signature du responsable du SPSE/CPMS W-BE		
Je m'engage à exercer en PSE au volume horaire minimal dé les périodes scolaires, avec un minimum de 180 heures p au certificat universitaire de médecine scolaire proposé par l' pour un investissement de €.	ar an) pendant au moins 3 ans à partir de l'inscription	
Je vous transmets à la suite de ce document l'attestation d'ins	cription.	
Cachet et signature du médecin qui effectue la demande Date et signature du médecin		





L'ONE respecte la vie privée. Les données recueillies par le présent documents sont indispensables dans le cadre des incitants pour les formations et sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Concrètement, cela signifie notamment que :

- Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que dans les buts susmentionnés;
- Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales ;
- Vous avez le droit de consulter vos données personnelles et que vous pouvez vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs les concernant, et d'en demander la suppression. A cet effet, vous pouvez prendre contact par mail à DPO@one.be ou par courrier postal :

Office de la Naissance et de l'Enfance Délégué à la Protection des données Chaussée de Charleroi, 95 B–1060 Bruxelles





DÉCLARATION DE CRÉANCE

À COMPLÈTER IMPÉRATIVEMENT SUIVANT LE DESTINATAIRE « FISCAL » DU MONTANT RECLAMÉ

		À compléter lors de la 1ère demande
PERSONNE MORALE N° BCE :		
Je soussigne (nom et prénom) :		
se soussigne (nom et prenom).		
Représentant de		
(nom de la structure, association, etc.)		
A		
Adresse complète		
Privé Siège social		
Déclare que l'ONE lui est redevable de	la somme de <i>(en toutes lettres)</i>	
	euros	etcentimes
Nature de l	a dénense	Montant
(joindre obligatoirement		Montant
		€
		€
		€
		€
		€
		€
	TO	TAL:€
Le montant ci-dessus est à verser sur	le compte	
		seur étranger fournira
BE	un Relevé d'	dentité Bancaire (RIB)
Ouvert au nom de (libellé complet) —		
Communication		
Fait le Signa	ture	
Contrôle du service gestionnaire	Contrôle comptable Texte:	Contrôle SCC
N° de réservation :	Texte.	
Référence commande :		
Refus de paiement		
Accord de paiement		
Motif:	A .: 1 1 1 7 .:	
	Article budgétaire ·	
	Centre financier :	
	Compte Général : Centre de coût :	
Le	Affectation :	
	AIICCIANOII.	



Le responsable du service



L'ONE respecte la vie privée. Les données recueillies par le présent documents sont indispensables dans le cadre des incitants pour les formations et sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Concrètement, cela signifie notamment que :

- Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que dans les buts susmentionnés;
- Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales ;
- Vous avez le droit de consulter vos données personnelles et que vous pouvez vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs les concernant, et d'en demander la suppression. A cet effet, vous pouvez prendre contact par mail à DPO@one.be ou par courrier postal:

Office de la Naissance et de l'Enfance Délégué à la Protection des données Chaussée de Charleroi, 95 B-1060 Bruxelles





DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU MINERVAL DE L'INSCRIPTION AU CERTIFICAT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis la rentrée académique 2018-2019, l'ONE propose de vous rembourser les frais d'inscription du certificat universitaire de médecine scolaire aux médecins actifs en PSE.

LA DÉMARCHE SE RÉALISE EN DEUX TEMPS :

- 1. Il est demandé aux médecins concernés de signaler leur inscription à ce cycle d'études via une attestation d'inscription + l'annexe 4A , en citant l'université choisie, les coordonnés du médecin, le service auquel il est lié, la date d'engagement auprès de celle-ci ainsi que le montant du minerval à l'adresse dpse@one.be.
- 1. À la réussite du certificat : la facture, la preuve de paiement (extrait de compte), le relevé d'identité bancaire, l'attestation de réussite, une déclaration de créance (annexe 4B) et cette annexe 4 complétées constituent la deuxième partie du dossier qui devra être renvoyé à l'adresse factures@one.be (avec en copie dpse@one.be) ou via la poste \(\subseteq \alpha : ONE Service facturation. \)

Le remboursement interviendra endéans les trois mois de la réception à l'ONE de l'ensemble de tous les éléments complets du dossier.

INCITAN	T EN FORMATION
Nom et prénom : Dr	
Tél./GSM: Adres	se mail :
En tant que médecin, je (soussigné)	
suis déjà praticien dans le service ou centre	
Adresse du service ou centre :	
Code postale : Localité :	
Cachet et signature du responsable du SPSE/CPMS W	BE
	mal défini par la législation (soit vingt heures par mois pendant les ar an) pendant au moins 3 ans à partir de l'inscription au certificat
Je vous transmets à la suite de ce document la deuxiè	me partie du dossier (décrit plus haut).
Cachet et signature du médecin qui effectue la deman	de
Date et signature du médecin	





L'ONE respecte la vie privée. Les données recueillies par le présent documents sont indispensables dans le cadre des incitants pour les formations et sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Concrètement, cela signifie notamment que :

- Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que dans les buts susmentionnés;
- Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales ;
- Vous avez le droit de consulter vos données personnelles et que vous pouvez vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs les concernant, et d'en demander la suppression. A cet effet, vous pouvez prendre contact par mail à DPO@one.be ou par courrier postal :

Office de la Naissance et de l'Enfance Délégué à la Protection des données Chaussée de Charleroi, 95 B–1060 Bruxelles





FICHE DE DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES

Afin de réaliser une **procédure relative aux déménagements**, nous vous demandons de **compléter cette annexe** et nous la renvoyer par mail ou par la poste.

En supplément de cette fiche :

- Des plans des nouveaux locaux comprenant leurs dimensions et la dénomination des salles doivent être transmis (minimum 1 mois avant le déménagement)
- Des visites des services compétents devront être organisées en ce qui concerne les rapports SRI (service Incendie territorialement compétent) et SIPP/SEPP (service interne/externe de prévention et de protection au travail)

Après le déménagement :

- Une copie des statuts modifiés pour les asbl ou une copie des délibérations des organes compétents pour les services publics doit être communiquée ;
- Les rapports SRI et SIPP/SEPP devront être envoyés dès que les services compétents auront effectué les visites et auront transmis lesdits rapports ;
- Une planification de la visite des locaux par les agents de la Direction PSE doit être organisée dans le mois qui suit.

	DUNNEES RELATIVES AU DEMENAGEMENT
om du service :	
uméro FASE :	

Personne responsable de la structure (nom et prénom) :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Adresse mail:

ADRESSE DES LOCAUX ACTUELS ADRESSE DES FUTURS LOCAUX

- Déménagement :
 - Provisoire du au
 - Définitif à partir du
- Motif du déménagement :

Proposition de trois dates de visite de la DPSE :

Date et signature du de la responsable :







Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51 info@one.be - ONE.be







Éditeur responsable : O.N.E.



ONE.be

